



Faire venir ma soeur handicapée

Par **pourmasoeur**, le **21/02/2016** à **23:56**

bonjour à tous
je suis naturalisée française, mariée, salariée.
ma soeur unique, vit toute seule, a un léger handicap mental et vit à Alger et est rejetée par sa mère et son père. elle a été en danger récemment. (est sortie la nuit etc.)
je suis fatiguée des allées-venues entre alger et paris. je voudrais savoir, (1) si le fait de la mettre sous tutelle à Alger, (hajr) ou bien kafala, peut me donner le droit de la ramener en France avec moi avec un visa long séjour.
(2) est-ce que c'est possible et légal ?
(3) est-ce que c'est rapide ?
(4) sinon, un visa court séjour de touriste ou visite familiale ferait-il l'affaire ?
parce que j'essaie d'appeler le consulat à Alger afin d'avoir une réponse, mais ça sonne dans le vide
si vous avez des réponses, n'hésitez pas.
cette histoire m'empêche de dormir
merci beaucoup

Par **amajuris**, le **22/02/2016** à **10:11**

bonjour,
si vous devenez tuteur de votre sœur, vous vous engagez à subvenir à tous ses besoins (logement, assurance maladie).
la kafala n'emporte aucun droit à l'accès de l'enfant sur le territoire français.
pour la kafala, vous pouvez consulter ce lien : <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/L-immigration-familiale/La-kafala>
salutations